

Département de Loire Atlantique	République Française
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON</b>	<b>CONSEIL du 22 JUIN 2023</b> <b>Délibération n° 02-02_22-06-2023</b>
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	<b>Date de convocation</b> : 16/06/2023 <b>Lieu de la séance</b> : BOUÉE <b>Date de la séance</b> : 22/06/2023
<b>Présents :</b> Messieurs : A. LE BORGNE, J.L THAUVIN, R. GUYON, D. GUILLE, T. GADAIS, M. GUILLARD, P. MARTIN, P. BRIAND, J.P BLANC, A. FARCY, M. MEZARD, P. CORBEL  Mesdames : V. BARILLAU, M. GALLERAND, P. CORMERAIS, C. TRAMIER, M. LEJEUNE, V. GAUTIER, C. SACHOT, M. VANDEN BRUGGE, I. LE BELLEGO, P. CHABAUD, C. PETER	<b>Nombre de membres en exercice</b> : 36 <b>Quorum</b> = 19 <b>Nombre de conseillers présents</b> : 23 <b>Procurations</b> : 7 <b>Absents</b> : 6 (Le Président s'est retiré au moment du vote) <b>Nombre de votants</b> : 30
<b>Absents excusés ayant donné procuration à :</b> N. FLAURAUD pouvoir à M. GUILLARD S. PASCO pouvoir à P. MARTIN D. HARIOT pouvoir à M. LEJEUNE H. COUTELLER pouvoir à JP. BLANC Y. TAILLANDIER pouvoir à C. SACHOT E. LE QUENVEN pouvoir à M. VANDEN BRUGGE F. MOREAU pouvoir à P. CORBEL	<b>Présidence</b> : M. MÉZARD (Président de séance en l'absence du Président) <b>Secrétaire de séance</b> : A. LE BORGNE <b>Rapporteur</b> : JL. THAUVIN
<b>Absents excusés :</b> R. NICOLEAU – sort de la salle S. MAURE A. JOGUET J. LERAY J. TATARD S. HALLIEN-LANIO	

**COMPTE ADMINISTRATIF 2022**  
**BUDGET ANNEXE ENTRETIEN DES PARCS**

Le compte administratif du budget annexe Entretien des parcs fait ressortir les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	570 491,87 €	291 914,53 €
DEPENSES	292 934,86 €	393 646,52 €
<b>Résultat des sections</b>	<b>277 557,01 €</b>	<b>-101 731,99 €</b>
Restes à réaliser recettes	-	0,00 €
Restes à réaliser dépenses	-	171 325,35 €

Vu la commission des finances du 7 juin 2023,

### **CONCLUSION**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- ☛ DE VOTER le compte administratif 2022 du budget annexe Entretien des parcs, tel que présenté,
- ☛ D'AUTORISER le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait le 23 juin 2023

A. LE BORGNE  
Secrétaire de séance

Michel MÉZARD  
Vice-Président



ACTE RENDU EXECUTOIRE

APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE : 29 JUIN 2023

ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE : 29 JUIN 2023

Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON  
Rémy NICOLEAU